



PERMANENT MISSION OF THE REPUBLIC
OF CHAD TO THE UNITED NATIONS
TELEPHONE # (212) 986-0980/0262
Fax # (212) 986-0152

MISSION PERMANENTE DE LA REPUBLIQUE
DU TCHAD AUPRES DES NATIONS UNIES
211 EAST 43rd STREET, SUITE 1703
NEW YORK, NY 10017

DECLARATION

DE

Son EXCELLENCE,
MONSIEUR NAGOUM YAMASSOUM,
MINISTRE D'ETAT,
MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES
ET DE L'INTEGRATION AFRICAINE
DE LA REPUBLIQUE DU TCHAD

A LA

LA 59^{ème} SESSION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

New York, le 29 Septembre 2004

Vérifier à l'audition

-----○-----

**Monsieur le Président,
Distingués Délégués,
Mesdames et Messieurs**

Qu'il me soit tout d'abord permis, au nom des membres de la délégation tchadienne et en mon nom propre, de vous adresser, Monsieur le Président, mes chaleureuses félicitations pour Votre élection à la présidence de notre auguste Assemblée. Votre élection constitue un grand hommage rendu à la fois à notre sous région de l'Afrique Centrale, à votre pays la République gabonaise soeur et à mon pays. C'est aussi une marque de reconnaissance de vos qualités d' homme d'Etat, gage pour le succès de nos travaux.

Mes remerciements et félicitations vont également à l'endroit de votre prédécesseur, et de son équipe dont le dévouement et l'ardeur à la tâche ont permis de réaliser un travail immense et apprécié de tous et ce dans un contexte particulièrement tendu, marqué par les débats houleux autour de la crise iraquienne.

Je voudrais enfin rendre un hommage particulier et mérité au Secrétaire Général de notre Organisation, SEM KOFI ANNAN, dont l'engagement et les efforts incessants pour l'instauration d'une paix et un développement durables dans le monde sont à saluer. Il peut compter sur le soutien du Tchad pour toutes les initiatives qu'il ne cesse de prendre avec courage et opiniâtreté, particulièrement pour faire face aux problèmes et conflits africains, contribuant ainsi à redonner de la crédibilité à notre organisation.

Monsieur le Président,

Il y a un an, lorsque nous intervenions devant cette auguste assemblée, pour réaffirmer l'engagement de notre pays pour la défense des grandes causes de l'humanité, nous avons saisi l'occasion pour condamner le terrorisme et toutes les formes de violence aveugle et d'intolérance qui pourraient conduire notre planète à la dérive.

Nous rappelons alors que nos Etats devaient se conformer à la Charte des Nations Unies lorsqu'ils étaient amenés à réagir contre les actes de nature terroristes ou considérés comme tels, qui constitueraient une menace contre la Paix et la Sécurité internationales.

Nous réitérons ces appels et en appelons à la responsabilité de nos Etats quant à la nécessité d'agir de façon concertée pour endiguer dans toutes leurs dimensions les principaux fléaux qui menacent si dangereusement l'espèce humaine, tant dans son être que dans son environnement économique et social.

Pour ce qui concerne la lutte de notre pays contre le terrorisme, le Gouvernement Tchadien collabore activement avec les institutions qualifiées des Nations Unies, et ce, en application de la Résolution 1373 du Conseil de Sécurité afin de renforcer ses capacités nationales de prévention et de lutte contre ce fléau.

Monsieur le Président,

L'année qui s'écoule aura été pour le Tchad mon pays, comme pour beaucoup de pays d'Afrique et d'ailleurs, celle de graves préoccupations face aux conflits armés qui sévissent partout, prenant en otage les paisibles populations, déstabilisent nos Etats et remettant sans cesse en cause les efforts consentis pour asseoir les institutions démocratiques ou favoriser le progrès économique et social.

Retenons toutefois, que les réalisations au titre du programme pour lequel le Président de la République, Son Excellence Idriss DEBY, a été réélu pour un second mandat s'effectuent, malgré les difficultés, à un rythme tout à fait maîtrisé.

Ce programme qui cadre parfaitement avec les Objectifs de Développement du Millénaire, vise à créer, au moyen de la bonne gouvernance, les conditions propices au renforcement de la paix et de la stabilité du pays, afin de :

- promouvoir l'éducation et la santé pour toutes les couches sociales ;
favoriser l'emploi notamment au profit des jeunes et des femmes ;
et constituer une véritable synergie des forces et compétences issues des différentes composantes nationales, en vue d'assurer de manière efficace, la lutte contre la pauvreté, les grandes endémies dont le VIH SIDA, le paludisme, etc.

Ce programme, rappelons-le, qui a inscrit dans ses lignes en lettres capitales la lutte contre l'ignorance et l'analphabétisme, repose sur les concepts d'importance majeure que sont la paix, la sécurité et la justice, sans lesquels il n'est point possible d'édifier une société où les valeurs universelles comme la Démocratie et le respect des droits humains seraient garanties.

En outre, le besoin d'adaptation de nos lois aux réalités nationales et au contexte international s'est imposé à la Représentation Nationale et celle-ci a du engager le 29 Mai 2004 une procédure de modification de certaines dispositions de la Loi Fondamentale adoptée par référendum le 31 Mars 1996. Cette procédure qui vise à rendre compatible la Constitution avec les exigences de la Démocratie et des libertés fondamentales est en conformité avec les dispositions finales de la Constitution elle même qui en autorisent la révision.

Monsieur le Président,

Dans ce contexte de mondialisation des économies, où les règles du jeu sont sans cesse subverties du fait notamment de la pratique des subventions (des productions agricoles) à laquelle se livrent les Etats les plus puissants au détriment des agriculteurs des pays pauvres, toutes les tentatives de résolution des problèmes de développement ne sauraient aboutir à de résultats probants. L'application même rigoureuse par nos Etats des mesures d'ajustement structurel reste lourdement hypothéquée par la double pesanteur de la dette extérieure et de la complexité des difficultés sociales. Celles-ci, Ôtent toute possibilité d'action au profit de la croissance des économies des pays en voie de développement.

Pendant que, exception faites des ressources pétrolières, nous assistons à la baisse tendancieuse des recettes d'exportation due aux fluctuations des prix des produits de base sur les marchés internationaux et que les pertes occasionnées essentiellement par la politique des subventions ne cessent de s'accroître, les engagements pris par les Etats lors des nombreux forums consacrés aux questions de développement tardent à se manifester au profit des économies des pays les moins avancés.

Et c'est donc le lieu de relever l'initiative prise en faveur du Coton, dont l'objectif consiste à obtenir la réparation du préjudice causé par lesdites subventions au détriment des économies des pays africains producteurs de cette fibre. Il apparaît de plus en plus urgent de faire respecter les lois de la concurrence que les Etats considérés comme les principaux précurseurs et défenseurs de l'économie libérale s'emploient eux-mêmes à fouler aux pieds.

Et comme si cela ne suffisait pas, en plus des difficultés inhérentes à l'environnement économique international, les mêmes agriculteurs font face aujourd'hui à une menace d'une toute autre ampleur : l'invasion des criquets-pèlerins qui fait planer le spectre de la famine sur l'ensemble des pays sahélo-sahariens.

Le Tchad mon pays se trouve être une zone de reproduction naturelle des acridiens, de même qu'il est réputé être un lieu de transit des essaims dans leurs pérégrinations. La situation au Tchad est des plus inquiétantes car, et c'est le comble des malheurs, les zones exposées à l'invasion des criquets-pèlerins sont celles qui abritent aujourd'hui les réfugiés soudanais.

Certes des mesures appropriées prises par les pays concernés, grâce à l'assistance de la communauté internationale ont permis de maîtriser la progression des premiers essaims. Mais la menace n'est pas écartée pour autant.

Au risque d'avoir à gérer une catastrophe humanitaire qui résulterait de la destruction des cultures vivrières par les criquets-pèlerins, il importe de mobiliser, pendant qu'il est encore temps, les ressources financières, les moyens techniques et matériels nécessaires, en vue d'enrayer ce fléau. En remerciant les pays et organisations internationales qui ont porté secours à mon pays, je saisis cette occasion pour renouveler l'appel de mon Gouvernement à l'adresse de la Communauté Internationale pour une action vigoureuse contre la menace des criquets pèlerins. Les réponses à cet appel serviront à mettre en place des structures adéquates pour des actions préventives.

Parlant de calamités naturelles, je ne saurais m'empêcher de d'évoquer les conséquences des dépressions tropicales qui provoquent des dégâts importants et ont occasionné ces dernières semaines de nombreuses victimes parmi les populations des îles des Caraïbes. Tout en exprimant ma sympathie aux populations de ces pays insulaires totalement démunis, je prie les nations les plus nanties de bien vouloir leur apporter l'assistance dont elles ont besoin pour se remettre du désastre qui leur est ainsi causé.

Monsieur le Président,

Outre les calamités naturelles, les conflits armés ont leur part de responsabilité dans l'aggravation des crises sociales dont souffrent les populations de plus en plus démunies.

En effet, l'année 2004 aura été d'une intense activité diplomatique, pour mon pays et pour notre organisation, en raison de la situation humanitaire et sécuritaire qui prévaut aux frontières communes du Tchad et du Soudan. Cette situation qui résulte du conflit qui oppose les soudanais du Darfour au Gouvernement Central de Khartoum préoccupe sérieusement les autorités de mon pays.

L'ampleur des hostilités, la violence des exactions perpétrées à l'encontre des populations civiles par les différentes parties en conflit ont provoqué un afflux massif et continu des réfugiés Soudanais vers les régions situées à l'Est et au Nord Est du Tchad. Cet afflux n'est pas sans conséquences aussi bien pour les populations d'accueil que pour l'environnement dont l'équilibre des écosystèmes était déjà précaire, fragilisé par l'aridité des sols et du climat.

Le Président de la République du Tchad a perçu très tôt les conséquences du conflit et pris l'engagement d'aider les frères soudanais à y trouver une solution pacifique en offrant sa médiation.

Aussi a-t-il personnellement initié le processus des négociations inter-soudanaises sur le Conflit du Darfour avec la signature par les parties de l'accord d'Abéché du 3 septembre 2003. Le processus s'est poursuivi avec les Accords de N'Djaména du 8 avril 2004 sur le Cessez le feu humanitaire et du 25 avril de la même année sur la Commission Mixte devant servir de cadre de négociations pour un règlement global et définitif du Conflit.

C'est dire que nous ne pouvons demeurer indifférents face au drame que vivent les populations du Darfour. Car il est de notre devoir, plus que tout autre pays, d'aider nos frères soudanais à se réconcilier. Et, nous n'avons ménagé aucun effort pour aider le Président Oumar Hassan El Béchir et son Gouvernement dans le respect de la souveraineté de leur pays à résoudre le Conflit du Darfour. Nous avons pris ainsi le risque de nous exposer aux critiques des Mouvements qui nous ont taxé de partialité à leur égard, ainsi qu'au mécontentement des populations tchadiennes apparentées à celles du Darfour.

Ce qui illustre bien, Monsieur le Président, le contraire d'une désinformation assez répandue selon laquelle le Gouvernement Tchadien soutiendrait une quelconque rébellion contre les autorités légitimes du Soudan avec lequel notre pays entretient des liens d'amitiés et de coopération privilégiés dans tous les domaines.

Nous ne cesserons jamais de remplir notre mission de médiation aux côtés de l'Union africaine pour convier nos frères soudanais à renoncer définitivement à la guerre pour privilégier le dialogue sincère afin de résoudre leur conflit.

Malgré les incertitudes nées récemment du fait du durcissement des positions des différentes parties au conflit, nous plaçons notre espoir dans les pourparlers d'Abuja sous l'égide de Son Excellence Monsieur Obasanjo, Président de la République Fédérale du Nigéria et Président en exercice de l'Union africaine.

Nous pensons que l'adoption de la Résolution 1564 du Conseil de Sécurité dont la pleine application par le Gouvernement soudanais est attendue afin de faciliter les conditions favorables au retour des populations sur leur terroir sera suivie de mesures d'accompagnement visant à amener les autres protagonistes de la crise du Darfour à adopter une approche constructive à la table de négociation.

Et nous espérons que la Communauté Internationale saura faire preuve de fermeté à l'égard des uns et des autres afin d'aider le processus de règlement politique de la crise de Darfour à évoluer vers son aboutissement heureux.

Monsieur le Président,

Dans cette dure épreuve que traversent les populations des régions frontalières du Tchad et du Soudan, la solidarité internationale n'a pas manqué de s'exprimer. Et je me dois d'exprimer en retour la gratitude du Gouvernement de la République du Tchad pour l'assistance multiforme dont il a bénéficié de la part de la Communauté Internationale et qui lui a permis de faire face aux besoins des réfugiés soudanais..

Je voudrais insister auprès des délégations ici présentes et auprès des organisations représentées à nos assises pour qu'elles transmettent aux autorités compétentes de leurs pays ainsi qu'à leurs instances dirigeantes, l'appel pour le maintien ou le renouvellement de leur aide humanitaire en faveur des réfugiés soudanais à l'Est et au Nord-Est du Tchad.

Par cette même occasion, je voudrais solliciter le concours de la Communauté Internationale pour qu'elle vienne en appui aux efforts des populations des régions d'accueil afin, non seulement de garantir le séjour au réfugiés, mais aussi en vue d'assurer la reconstruction de leurs structures socio-économiques affectées par l'afflux des réfugiés.

Cet afflux massif des réfugiés vers le Tchad, et leur séjour prolongé sur le sol tchadien comporte, si l'on n'y prend garde, des conséquences qui pourraient se révéler dangereuses pour la sécurité de mon pays.

En acceptant de se conformer à ses engagements librement consentis sur le plan international, le Tchad accueille et veille sur la sécurité des réfugiés. A long terme, l'appui de la Communauté Internationale dont mon pays bénéficie dans cette action humanitaire, devra être orientée de manière à favoriser le retour volontaire dans les délais jugés courts et raisonnables, des réfugiés dans leur pays d'origine.

De ce fait, l'assistance internationale aux réfugiés devra être conçue et conduite de manière à éviter de pérenniser la présence de ces derniers sur le territoire tchadien. Si nous oeuvrons de concert avec la Communauté internationale pour soulager les peines des réfugiés sur notre sol, en revanche nous déclarons sans ambages que nous ne pouvons tolérer en aucune façon que le territoire tchadien puisse servir de base arrière pour des menées subversives, des actes de terrorisme ou la conduite d'action hostile/ déstabilisatrice contre les institutions des pays d'origine des réfugiés. Ce faisant, ce sera avec toute la clarté qui caractérise notre position actuelle que le gouvernement tchadien réagira à l'encontre des réfugiés qui s'aventureraient dans une telle entreprise.

Monsieur le Président,

La gravité de la situation humanitaire et sécuritaire née de la crise qui sévit au Darfour n'aura pas détourné pour autant l'attention de mon pays des autres préoccupations similaires du continent.

Aussi, suivons-nous avec intérêt et beaucoup d'attention l'évolution des autres conflits qui se déroulent tant sur le continent Africain que dans les autres parties du monde. Nous-nous félicitons des efforts déployés dans le cadre de l'Union Africaine et des Nations Unies pour leur trouver des solutions durables et exprimons notre disponibilité à apporter notre concours dans la mesure de nos possibilités .

C'est ainsi que, répondant aux besoins exprimés par le Département des Opérations de Maintien de la Paix, le Gouvernement Tchadien a décidé de la mise à disposition des Nations Unies, d'un contingent de 150 éléments qualifiés.

Monsieur le Président,

Sans verser dans le pessimisme, il y a lieu de constater qu'en dépit de l'installation d'un gouvernement provisoire iraquien, la situation qui prévaut une année après la chute de l'ancien régime ne semble pas rassurante quant aux préoccupations d'ordre sécuritaire. Cette situation, comparée à la Somalie naguère, montre les limites certaines du recours à la force comme voie de règlement des conflits internes aux Etats.

Le dénouement sanglant des événements de l'Ossétie du Nord que nous condamnons, leur simultanéité avec la multiplication des prises d'otages et autres actes de violence de plus en plus meurtrières en Iraq ou ailleurs, nous interpellent sérieusement quant à la nécessité de privilégier le langage de la force au détriment du dialogue.

La persistance du conflit Israélo Arabe en dépit des Résolutions prises par les Nations Unies et l'implication des grandes puissances dans les tentatives de règlement pacifique traduit un aveu d'impuissance de la Communauté Internationale face à la violence. Nous avons la conviction que ce n'est qu' au moyen du dialogue que le conflit Israélo palestinien pourra trouver une solution juste et durable, qui soit à même de garantir la paix et la stabilité dans cette région. Aussi, malgré les dures réalités du terrain, nous exhortons les puissances impliquées dans le processus de règlement du conflit au Proche Orient à reprendre l'initiative, afin de renouer le dialogue constructif entre le Gouvernement Israélien et l'Autorité Palestinienne.

L'accalmie observée en Côte d'Ivoire après la Conférence d'Accra, où l'Union Africaine et les Nations Unies ont joué un rôle de premier plan mérite d'être soutenu. Il importe de souligner qu'il appartient aux acteurs de la crise Ivoirienne de comprendre les peines et les douleurs de leurs populations et d'appréhender les limites de la générosité des pays membres de la communauté internationale afin de se résoudre à mettre un terme à cette crise qui a de lourdes conséquences sur la stabilité de la sous région.

La même démarche est valable pour arriver à faire taire les armes dans les pays des Grands Lacs, où les forces du mal ont réalisé des forfaits indicibles à Gatuba, remettant en cause le fragile processus de normalisation en cours dans les relations entre les Etats et les populations. Aucune force extérieure ne saurait mettre fin à cet état de faits désolant qui se perpétue dans ces pays d'Afrique Centrale. Les efforts des Nations unies et ceux de l'Union Africaine ne peuvent qu'accompagner la volonté politique des différentes personnalités impliquées dans les différents foyers.

Nous apprécions le travail effectué par les médiation sud Africaine au Burundi et exhortons les frères de ce pays à surmonter leurs divergences pour permettre le retour à la paix. La prolifération des armes de guerre joue un rôle très important dans ces conflits locaux ou régionaux. C'est pourquoi les Nations unies devraient trouver un mécanisme de contrôle assez rigoureux pour arrêter le trafic illicite et la libre circulation des armes de guerre.

Monsieur le Président,

En cette occasion solennelle, comment ne pas évoquer également cette situation d'injustice et non démocratique qui caractérise les structures de notre organisation !

A cet égard, je voudrais rappeler avec force que mon pays reste attaché à la position commune africaine concernant la restructuration des Nations Unies, y compris l'élargissement et la réforme du Conseil de Sécurité en vue d'y assurer une représentation équitable de toutes les régions du monde.

Toutes les initiatives prises par le Secrétaire Général Kofi Annan au sujet de la réforme des Nations Unies sont bien appréciées par mon pays le Tchad qui accueillera avec intérêt les conclusions issues des différentes réflexions .

L'objectif visé étant la revitalisation de l'ONU, toutes les suggestions devront tendre vers l'amélioration des performances des organes principaux et chercher à rendre plus opérationnels les fonds et programmes existants ou ceux qui viendraient à être créés. Il faudra veiller à faciliter la collaboration entre toutes les instances, tout en assurant en leur sein une représentation équitable des peuples et des différentes régions du Monde.

A ces fins, mon Pays s'attend à ce que soient pris en compte les points de vue et les préoccupations des Etats membres ou groupes d'Etats, sans cesse exprimés ou réitérés au cours de nos Assemblées.

Le Tchad attend avec le même intérêt les résultats de l'étude sur la Mondialisation dont les caractéristiques et tendances actuelles sont loin de permettre aux pays à économies faibles ou en transition de bénéficier des opportunités qu'elle offre.

Monsieur le Président,

Une autre injustice mérite d'être relevée et je me fais le devoir d'appeler l'attention de notre Auguste Assemblée sur la question de l'exclusion de ses rangs, de l'importante communauté de 23 millions d'hommes et de Femmes de la République de Chine (Taiwan).

Ces Millions d'Hommes et de Femmes de Chine — Taiwan qui s'affirment de plus en plus dans les échanges économiques entre Etats, et contribuent à la production des richesses de la planète méritent d'être associés pleinement à la prise des décisions sur les sujets et domaines qui conditionnent leur survie et celle de l'Humanité.

Les Nations Unies auront tout à gagner et rien à perdre de les voir participer activement aux débats sur les nombreux sujets de préoccupation internationale. Leur contribution enrichira sans doute les débats dans notre Assemblée et renforcera les capacités opérationnelles de nos institutions, fonds et programmes communs.

Nous estimons, Monsieur le Président, qu'il y a un problème de fond qui se pose, quant à marginaliser 23 Millions de Femmes et d'Hommes . Il s'agit véritablement d'un problème fondamental de justice, qu'il importe de rendre à cette communauté qui ne cherche qu'à être comptée parmi les nations éprises de paix et de justice.

J'exhorte par conséquent notre Assemblée à se pencher sérieusement, sur la question du retour de la Chine Taiwan, dans cette enceinte où elle aspire à reprendre sa place, afin de jouir pleinement des droits et prérogatives attachés au Statut de Membre.

Monsieur le Président,

Parmi les douloureux héritages légués par les conflits armés, figurent les dépôts de munitions abandonnées et autres engins non explosés enfouis, et plus particulièrement les mines antipersonnel, communément appelées mines terrestres.

Évoquant le danger de ces mines terrestres, le Secrétaire Général, Son excellence Kofi Annan mentionnait dans un de ses messages que non seulement « ces armes abominables, enfouies par millions, attendent en silence de tuer ou de mutiler des femmes et des enfants innocents » ; mais leur « présence, ou même la crainte de la présence d'une seule mine terrestre peut empêcher la culture de tout un champ, priver un village entier de ses moyens de subsistance et, élever ainsi un obstacle supplémentaire sur la difficile route qui mène à la reconstruction et au développement ».

Le Tchad dont les populations continuent de payer, par le fait des mines antipersonnel, le plus lourd tribut des conflits armés et autres guerres menées sur son sol, a entrepris de lutter contre ces engins de mort et cela, bien avant la conclusion du Traité d'Ottawa sur l'interdiction des mines antipersonnel.

Une fois le Tchad devenu partie à la Convention sur l'interdiction des Mines antipersonnel, le Gouvernement tchadien qui a mis en place une agence d'envergure nationale chargée de mener toutes les activités liées au déminage humanitaire, a établi une coopération active et exemplaire avec les autres Etats parties à la Convention ainsi qu'avec les Organisations Non Gouvernementales très actives dans la sensibilisation de l'opinion nationale et internationale sur la question des Mines Terrestres.

A présent, le Tchad participe activement aux préparatifs de la Conférence d'Examen de Nairobi et continue à agir en vue de l'élimination de toutes ces armes pour faire de l'objectif « une terre sans mines » une réalité.

Je voudrais saisir cette occasion pour remercier sans exception aucune, les Etats, les Institutions inter gouvernementales et non Gouvernementales qui aident le Tchad à élaborer et mettre en exécution ses programmes de déminage humanitaire.

Tout en les exhortant à continuer leur acte de générosité, je voudrais les solliciter davantage, pour qu'ils étendent leur assistance en faveur des rescapées parmi les victimes des mines terrestres, pour la conception et la mise en oeuvre des programmes d'activité, visant leur insertion socioprofessionnelle.

Par ailleurs, j'en appelle à tous les Etats membres de l'ONU à s'associer à cette oeuvre humanitaire en adhérant au Traité d'Ottawa sur l'interdiction des mines terrestres dites antipersonnel./-

Je vous remercie.